

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt, le lundi 20 juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Alain PORQUET, Maire, à la salle des fêtes (afin que les mesures de prévention sanitaire soient respectées dans le contexte de l'épidémie COVID 19)

**Etaient présents :** BONNEVIALLE Marina, CARPENTIER Isabelle, CLEMENT Christophe, ENEE Régine, HOUDUSSE Michel, LA MARTA BLASCO Laurence, LERENDU Justine, MAGIS Jean-Claude, NEUVILLE BOURDON Céline, PIARD Philippe, SIMON Estelle, STALLIN Nathalie

**Absents :** Arnaud CONTENTIN, Valérie GUEUDET, William HERFORT

**Absents et excusés :** Sylvain CHEDEVILLE, Teddy LECOQ, Sébastien VAN DEN BUSSCHE

**Secrétaire de séance :** Christophe CLEMENT

**Date de convocation :** 13 juillet 2020

### **PREAMBULE**

Mr Le Maire demande que soit ajouté, à l'ordre du jour, le point suivant :

- Autorisation au Maire : signature avenant n°2 Architriad – création classes, garderie et sanitaires

Après délibération et à l'unanimité (13 voix pour), le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ajout de ce point.

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU PRECEDENT CONSEIL**

Le Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents à cette réunion (9 voix pour).

### **FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

(n°24/2020)

Mr Le Maire informe que Monsieur BOUVIER, Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, propose à la commune de Frénoville une mesure de fusion des écoles maternelle et élémentaire à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.

Cette fusion des écoles maternelle et élémentaire s'inscrit dans une volonté de dynamiser les projets des écoles et de permettre aux directeurs de disposer, si les effectifs le permettent à l'avenir, d'une quotité de décharge les rendant plus disponibles pour l'exercice de leurs fonctions. Il conviendra de rester vigilants aux moyens alloués à la nouvelle école primaire.

Après délibération et à l'unanimité (13 voix pour), le Conseil Municipal décide la fusion de l'école maternelle et élémentaire pour devenir l'école primaire de Frénoville

**AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE AVENANT N°2 ARCHITRIAD –  
CREATION CLASSES, GARDERIE ET SANITAIRES**  
(n°25/2020)

Le présent avenant n°2 a pour objet de définir la rémunération forfaitaire allouée à Architriad suite à la pandémie de COVID19.

- Gestion du dossier COVID (gestion des OS, arrêt, reprise...)
- Gestion du chantier (déplacements, réunions complémentaires...)
- Gestion du secrétariat (compte rendu, OS...)

Montant forfaitaire de rémunération : 1 390.00 €HT soit 1 668.00 € TTC

Après délibération et par 12 voix pour et 1 contre, le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer l'avenant n°2.

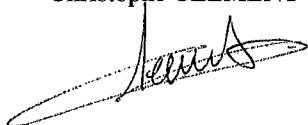
**QUESTIONS DIVERSES**

- Remerciements pour la Subvention Municipale
  - ▶ Prévention Routière
  - ▶ AFM Téléthon
  - ▶ Gymnastique de Frénoville
  - ▶ Association Verticale
- CDC du Val Es Dunès : compte-rendu de la réunion du 09 juillet 2020 a été transmis par courriel le 17 juillet 2020

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h55.

Affiché le 22/07/2020

Le Secrétaire de séance,  
Christophe CLEMENT



Le Maire,  
Alain PORQUET

